Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260315-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARÇON Bénédicte

2026.03.15 : Finances : Demande de subvention DETR pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le plan de financement pour la réfection du sol sportif de la salle des sports. Une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport a été déposée mais la commune n'a pas été retenue.

Le sol souffre des différentes interventions qui se sont déjà déroulées suite la rénovation es vestiaires et à l'agrandissement de la salle des sports dont les travaux se sont achevés début d'année 2026. Par ailleurs, il y a 35 ans le choix du sol s'est fait en privilégiant la polyvalence des usages car c'était le seul équipement de ce type sur la commune. Cette salle devait donc pouvoir accueillir du sport mais aussi des repas ou encore des vide-greniers ou des fest-noz. Cette recherche de polyvalence a conduit au choix d'un sol très dur et résistant au poinçonnement au détriment du confort de la pratique sportive.

Depuis 2015, une salle communale polyvalente a été construite, ce qui rend à la salle de sport, sa vocation unique des pratiques sportives. L'idée d'améliorer les conditions de jeu et notamment du basket en installant un plancher a germé.
Dans la première phase de travaux, était également envisagé d'installer des gradins mais les travaux de rénovation des vestiaires ont été plus importants que prévus. La toiture a été remplacée car elle ne répondait pas aux normes actuelles pour intégrer l'isolation et des infiltrations ont été découvertes par le couvreur. La commune a fait le choix de suspendre l'installation de gradins afin de contenir les coûts. L'installation de gradins ne pourra se faire qu'après la reprise d'un sol sportif adapté aux pratiques actuelles.

L'objectif est d'équiper la salle de sport de Pluherlin d'un sol adapté à la pratique sportive qui permettrait par sa souplesse, d'améliorer les conditions de jeu et de minimiser les impacts des appuis

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260315-DE

et des chocs sur les articulations. En installant des gradins jusqu'à 92 places et 3 PMR, la salle de sport permettra un accueil adapté à tous les spectateurs ; demande pressante de la part des associations.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Demande d'autorisation de travaux pour les tribunes : Avril-mai 2026
- Lancement d'une consultation : printemps 2026
- Décision sur les entreprises retenues : juin - juillet 2026
- Démarrage des travaux : Septembre – octobre 2026

Le projet est estimé à 121 449€ HT. La DETR permettrait d'aider à hauteur de 40% de l'investissement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Nature	**Montant € HT**	**Nature**	**Montant € HT**
Etude technique sol existant : composition, planéité...	5 070,00 €	DETR	48 579,60 €
Reprise et préparation	10 403,75 €	Commune	72 869,40 €
Pose du sol	80 992,25 €		
Contrôle technique sol	2 020,00 €		
Tribunes (92 places et 3 PMR)	19 469,00 €		
Imprévus 3%	3 494,00 €		
Total	**121 449,00 €**		**121 449,00 €**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture du Morbihan pour l'aide DETR.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.10 09:44:45 +01'00'